MJC SAINT JUST

Accompagnement à la scolarité

PRIMAIRES ET COLLÉGIENS

Salle d'accompagnement à la scolarité , lieu d'accueil pour les primaires

L'École fait tout pour mener à la réussite les jeunes qui lui sont confiés. Pour remplir cette mission (...), elle doit s'appuyer sur l'ensemble des coopérations qui s'offrent à elle.

Extrait de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

I - LES OBJECTIFS

La MJC Saint-Just est une association de Jeunesse et d'Éducation Populaire à but non lucratif.

La MJC inscrit son action autour de valeurs fondamentales qui sont :
- **l'égale valeur de chaque humain**, la capacité de chacun à se développer et à être acteur de la société
- **la nécessité de se confronter aux autres** pour se développer, et découvrir la richesse de la différence
- **la culture**, comme moyen privilégié de connaissance du monde et d'émancipation.

> AIDER, ÉLARGIR, VALORISER, ACCOMPAGNER, FAVORISER

Cette action, hors du temps scolaire, apporte à l'enfant/jeune diverses opportunités d'apprentissage, de compréhension, et facilite l'acquisition de savoirs et de méthodes pour l'autonomie, qui sont facteurs de sa réussite scolaire.
Elle vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources nécessaires à la réussite dans un environnement extérieur et de proximité.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ RECONNAÎT LE RÔLE CENTRAL DE L'ÉCOLE ET SE PROPOSE, PAR DES STRATÉGIES DIVERSIFIÉES DE :	
1	**Aider** les enfants/jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir, notamment en utilisant les technologies de l'information et de la communication.
2	**Élargir** les centres d'intérêt des enfants, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales, économiques de la ville ou de l'environnement proche.
3	**Valoriser** leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les enfants/jeunes.
4	**Accompagner** les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
5	**Favoriser** la relation entre les familles, les enfants/jeunes et les établissements scolaires.

II - L'ENCADREMENT

LA COORDINATRICE DE L'ACTION

ELLE A POUR FONCTION DE:

- Être garante du projet tout au long de l'année.
- Entretenir des relations aisées et de confiance avec les familles et les responsables scolaires.
- Soutenir, questionner, rassurer et valoriser les accompagnants, les familles, les enfants/jeunes.
- S'assurer de la compétence des accompagnants bénévoles.
- Réaliser des bilans réguliers avec les accompagnants pour évaluer les progrès, les difficultés. Un retour sera fait aux enfants/jeunes concernés.

LES ACCOMPAGNANTS

Ces personnes sont bénévoles au sein de la MJC et apportent leur expérience auprès des enfants/jeunes. Le terme accompagnant désigne une mission, qui nécessite une réelle implication et la maîtrise de certaines compétences et expériences.

LES QUALITÉS REQUISES DE L'ACCOMPAGNANT SONT :

l'écoute, la disponibilité et la capacité à établir des relations de confiance avec l'enfant/jeune.

LES ACCOMPAGNANTS AURONT POUR MISSIONS DE:

- Suivre, d'encourager et d'accompagner la progression de l'enfant ou du jeune.
- Proposer des actions et des pratiques centrées sur l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, sans reproduire une démarche scolaire.
- Mettre l'enfant/jeune en situation de réfléchir, d'expérimenter, de s'exprimer, afin de lui permettre de confronter et d'enrichir ses représentations.
- Apporter une aide méthodologique au travail scolaire

L'ACCOMPAGNANT SE DOIT DE:

- Prendre connaissance et d'adhérer au projet d'accompagnement à la scolarité de la MJC.
- S'engager dans la mesure du possible, sur une année scolaire à raison d'au moins une soirée par semaine.
- Prévenir à l'avance s'il ne peut pas venir à la séance prévue.
- Demander des conseils, faire remonter les difficultés éventuelles, demander de l'aide en cas de besoin.
- Observer un devoir de discrétion et de respecter la confidentialité (informations délivrées par l'enfant ou la famille), tenir informée la coordinatrice si nécessaire.
- Accepter une méthodologie commune à tous les accompagnants.
- Être porteur du cadre et participer du mieux possible aux temps de réunions.

LES MOYENS FINANCIERS

Le projet d'accompagnement à la scolarité bénéficie d'un financement particulier de la Ville de Lyon ainsi que de la Caisse d'Allocation Familial (CAF) dans le cadre du dispositif du Plan Éducatif Local (PEL) et du Contrat Éducatif Local (CEL).

LES MOYENS MATÉRIELS

LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE MIS À DISPOSITION SE COMPOSE DE :

- 5 ordinateurs
- Une imprimante
- Un accès internet (installé avec un contrôle parental)
- Une bibliothèque comprenant des livres scolaires, des encyclopédies, des quotidiens, des BD...
- Jeux éducatifs
- Un tableau blanc (triptyque)

Dans les trois salles disponibles, un panneau d'affichage permet la diffusion d'informations (manifestions, évènements culturels, artistiques, loisirs...) sur la vie de la MJC.

Une liste de présences ou absences des enfants/jeunes est établie à chaque séance

Un classeur, à disposition des accompagnants, regroupe l'ensemble des fiches d'engagement signées par les enfants/jeunes et leur famille, ainsi que le listing des enfants/jeunes inscrits par soir. Se trouvent également les bilans des réunions d'accompagnants ainsi que le compte-rendu des entretiens effectués avec les parents et les enfants/jeunes en cours d'année.

Espace Jeunes, lieu d'accueil pour les collégiens

III - LE FONCTIONNEMENT

POUR LES FAMILLES

L'orientation des enfants vers la MJC se fait via les professeurs de l'école Ferdinand Buisson. Pour les collégiens, soit ils sont orientés par le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) soit se sont les parents qui prennent contact avec la coordinatrice. La coordinatrice prend un rendez-vous avec les parents, enfant / jeune afin de procéder à l'inscription.

L'entretien a pour objectif de faire connaissance et d'appréhender les besoins de l'enfant/jeune, ses limites comme ses facilités en matière scolaire.

Une fiche d'inscription est complétée et signée par l'enfant/jeune ainsi que par sa famille.

Lors de la 1ère rencontre avec le parent et l'enfant/jeune, un bilan initial est établi. La fiche qui compose ce bilan recense les thèmes de réussite et de perfectionnement potentiel. Elle est transmise aux bénévoles accompagnants.

En cours d'année, des entretiens sont proposés pour rencontrer l'enfant/jeune et sa famille et leur transmettre les retours formulés par les accompagnants bénévoles.

La famille peut s'entretenir avec la coordinatrice dès qu'elle le souhaite, de même, que la coordinatrice contacte les familles en cas de nécessité.

L'accompagnement à la scolarité proposé par la MJC ne peut se substituer à celui que peut apporter la famille de l'enfant/jeune. En effet, une séance ne permet que trop rarement de faire l'ensemble des devoirs demandés à l'enfant/jeune.

POUR LES ACCOMPAGNANTS

Avant d'intervenir auprès d'un groupe, le candidat accompagnant bénévole passe un entretien avec la coordinatrice de l'action.

CE TEMPS PERMET DE :

- Définir les motivations du futur accompagnant
- Connaître son parcours professionnel et ses acquis en matière d'accompagnement d'élèves
- Identifier son expérience de l'encadrement auprès d'enfants/jeunes
- Appréhender ses qualités relationnelles

LA COORDINATRICE LUI EXPOSE :

- Le projet d'accompagnement à la scolarité ainsi que les valeurs en référence au projet associatif de la MJC
- Le cadre de fonctionnement et les conditions d'engagement sur l'ensemble de la saison (séance hebdomadaire et temps de réunion).

Etienne, bénévole

IV - LE DÉROULEMENT DE L'ACTION

LA MJC ACCUEILLE :

• 12 enfants de l'école Ferdinand Buisson, du CE2 au CM2, les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 18h maximum, hors vacances scolaires

• 15 collégiens, de plusieurs collèges du 5ème arrondissement, de la 6ème à la 3ème, les lundis, mardis, jeudis de 16h30 à 18h30 maximum (horaires modulables), hors vacances scolaires.

Trois salles sont mises à disposition pour cette action, elles se trouvent au 2ème étage de la MJC.

Les accompagnants vont chercher les enfants à 16h30 à l'école Ferdinand Buisson.

Les enfants/jeunes peuvent venir à l'accompagnement à la scolarité une, deux ou trois fois par semaine, selon les besoins et les emplois du temps de chacun.

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

1 GOÛTER

Moment important dans la journée de l'enfant, le temps du goûter est pris au sein de l'école primaire. C'est un moment de « détente » avant d'entamer les devoirs.

2 ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Les premières séances d'accompagnement (septembre-octobre) permettent à l'accompagnant de :

- Vérifier avec l'enfant/jeune le matériel scolaire
- Aider l'enfant/jeune à créer une place pour travailler le plus confortablement à la maison
- Rappeler l'anticipation dans la préparation des affaires la veille et du matériel à apporter aux séances d'accompagnement.

Lorsque l'enfant/jeune est confronté à une difficulté, l'accompagnant intervient et lui propose des pistes de travail (revoir la leçon, revoir l'exercice précédent, ...) afin de l'amener progressivement à la réussite. Avant la fin de la séance, l'accompagnant valorise le travail effectué et met l'accent sur ce qui a été positif. À l'issue de la séance, l'accompagnant note dans le cahier de suivi le travail réalisé, avec ou sans difficultés, le travail inachevé et les différents commentaires.

3 DÉPART

Pour les primaires, les parents viendront chercher les enfants directement dans les salles du 2ème étage à 18h maximum. Dans le cas contraire, les parents seront dans l'obligation de fournir une autorisation de sortie signée et datée. Pour les collégiens, ils partent seuls à 18h30 maximum (horaires modulables).

V - SUIVI ET BILAN

BILAN DE LA SÉANCE

Afin de faciliter le suivi et la coordination de l'action, des temps d'échanges informels entre les accompagnants ont lieu en fin de séance. Un cahier de suivi est rempli après chaque séance et déposé dans le casier prévu à cet effet.

Le suivi des actions se réalise à l'appui de différents supports et modalités pédagogiques qui constituent une traçabilité efficace et partagée entre tous les acteurs du dispositif.
Une analyse de la situation sera faite par la coordinatrice en observant, repérant les besoins, en se fixant des objectifs, en regardant s'ils ont été atteints, réguler et éventuellement réviser les objectifs.

CAHIER DE SUIVI

FICHE DE PRÉSENCE

Les jours de présence de l'enfant/jeune sont mentionnés sur une fiche dédiée ce qui permet à la fin de chaque mois d'alerter les parents lorsque la fréquentation de l'enfant/jeune est irrégulière et de décider avec eux des modalités de poursuivre ou non le parcours de leur enfant/jeunes au sein de la MJC.

FICHE DE SÉANCE

La fiche de séance permet aux intervenants de noter les informations scolaires concernant l'enfant/jeune, dont notamment:
- son comportement dans son travail et au sein du groupe
- le travail réalisé
- le travail à poursuivre

SUIVI AUPRÈS DES ACCOMPAGNANTS

Chaque trimestre, la coordinatrice convie les accompagnants à une réunion afin de faire un point de situation concernant :
- les enfants/jeunes
- le contenu et le déroulement de leur action

Des rencontres individuelles peuvent être organisées à la demande des accompagnants ou de la coordinatrice de façon à traiter des points particuliers.

SUIVI AUPRÈS DES ENFANTS / JEUNES

Des points réguliers sont effectués avec chaque enfant/jeune afin de les aider à identifier leurs progrès et leurs difficultés, dans un but d'encouragement.

LIENS AVEC LA FAMILLE

Ce bilan est réalisé sous la forme d'une rencontre trimestrielle où est abordé le niveau de satisfaction de l'accompagnement (contenu, déroulement, relations) mais aussi d'autres points particuliers évoqués par les parents.

RENCONTRE AVEC LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUE

Des rencontres avec l'école et les collèges sont mises en place pour :
- favoriser le suivi et la cohérence de l'action en faveur de l'enfant/jeune,
- valoriser la démarche entreprise par l'enfant/jeune et sa famille.

Chamfi, animateur 11-14 ans, avec les collégiens

VI - PARTENAIRES

LE COLLECTIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

La MJC participe au Collectif d'Accompagnement à la scolarité du 5ème arrondissement. Celui-ci a principalement pour mission de fédérer les actions entreprises sur le 5ème et de proposer des formations et des temps de rencontre correspondant aux besoins des accompagnants bénévoles.

LES PARTICIPANTS À CE COLLECTIF SONT :

Le Secours Catholique
Centre Social Champvert
Valdocco
Centre Social Saint-Just
SPES Soutien Scolaire
Centre Socio-Culturel Point du Jour

Pot des bénévoles du collectif d'accompagnement à la scolarité

LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DE LA MJC

Cette commission composée d'administrateurs, d'accompagnants bénévoles et de la coordinatrice permet de travailler collectivement sur :

- L'organisation et la mise en place d'actions liés à la scolarité
- La formation des accompagnants bénévoles,
- Les relations avec les participants associatifs et institutionnels
- De répondre aux attentes et besoins des familles.

La commission rend compte régulièrement au Conseil d' Administration de la MJC.

MJC SAINT JUST

6 rue des Fossés de Trion
69005 LYON

T : 04 72 32 16 33
M : mjc@mjcstjust.org
www.mjcstjust.org

POUR SE RENDRE À LA MJC :

EN FUNICULAIRE
Terminus arrêt "ST JUST"

EN BUS
arrêt "Trion"
C20 – C21 – 66 – 55 - 90

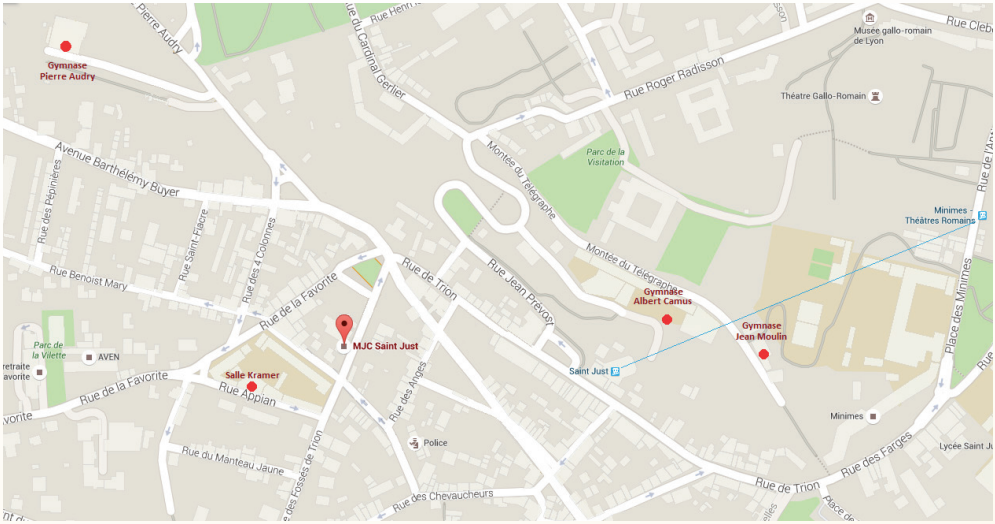

L'accompagnement à la scolarité facilite l'accès à la connaissance et aux savoirs.

Extrait du projet associatif de la MJC

Avec le soutien de :

VILLE DE LYON

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

Graphisme & couverture: Grégoire Edon - KOLLE BOLLE